



FOIRE AUX QUESTIONS

Mise à jour du 20 mai 2020,

Question n°1	Comment monter mon dossier de demande du label ?		
Règles d'attribution et d'usage du label de sécurité civile française	Dossier de demande de label de sécurité civile française		
04/09/2018	Localisation	Ce qui est rédigé	Ce qu'il faut comprendre
	Page 5 : 4.2 Procédure d'attribution du droit d'usage	Attestation de respect des critères des clausiers, édités par un organisme agréé.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Le demandeur prépare son dossier conformément aux règles d'attributions ; 2) Il contacte l'organisme agréé pour formaliser et déposer sa demande de contrôle de son dossier de demande et lui communique les éléments requis par l'organisme de contrôle agréé ; 3) L'organisme de contrôle agréé accuse réception de la demande de contrôle et informe par voie électronique la DGSCGC du dépôt d'un dossier ; 4) L'organisme agréé réalise les opérations de contrôle prévues par l'arrêté et délivre les attestations de contrôle du dossier au demandeur 5) Le demandeur dépose son dossier complet à la DGSCGC qui rédige un accusé de réception de demande de label de sécurité civile française ;